

« La démocratie n'est jamais un problème mais une solution »

SÉPARATISME Les indépendantistes catalans organiseront un référendum

► Raül Romeva, ministre catalan des Affaires étrangères, explique le projet au « Soir ».

► Un référendum d'indépendance, avec ou sans l'accord de Madrid.

Le Parlement catalan dominé par les indépendantistes a franchi une nouvelle étape vers le divorce avec Madrid. Fin de la semaine dernière, le président de la région espagnole, Carles Puigdemont, faisait approuver l'organisation d'un référendum sur l'indépendance, d'ici un an, en septembre 2017 au plus tard !

Explications, à Bruxelles, avec Raül Romeva, bombardé en janvier dernier « ministre des Affaires étrangères, des Relations institutionnelles et de la Transparence » de Catalogne : un poste stratégique et tout neuf dans l'exécutif régional séparatiste, confié à cet ex-député européen espagnol du groupe des Verts (2004-2014).

Alors, on vous appelle monsieur le ministre ?

Avec plaisir, je n'ai aucun problème avec ça (rires). D'ailleurs, c'est le terme utilisé chez nous.

Est-ce que vous cherchez à avoir des contacts à un niveau officiel, par exemple avec la Commission ?

Non. Au niveau officiel, on ne peut pas être traité comme un Etat quand on n'est pas un Etat. Mais il ne faut pas être obsédé par cela. L'objectif, en politique, c'est de transmettre les informations. Les contacts, à tous niveaux, sont constants et croissants. Nous expliquons où nous en sommes et où nous voulons aller.

Fin juin, juste après le référendum britannique sur le Brexit, quand Nicola Sturgeon, la cheffe indépendantiste pro-UE de l'exécutif écossais, avait été

reçue par M. Juncker, cela avait fait grincer des dents...

Oui. Mais il y a un peu de théâtre dans tout cela. On ne peut pas nier les réalités. Le fait de ne pas aimer une situation ne veut pas dire que cette situation va disparaître. Le seul acteur qui nie, et est même obsédé par cette volonté de nier cette réalité, c'est l'Etat espa-

gnol. Tous les autres comprennent qu'il faut parler, que le dialogue n'est pas un problème, qu'il faut trouver une solution. Nous insistons : nous voulons parler avec tout le monde. Peut-être un jour, l'Etat espagnol va-t-il venir à la table. Mais nous n'attendrons pas ad vitam æternam : il y aura un jour – en juillet 2017 – où nous dirons que, si personne ne veut s'asseoir et discuter politiquement de cette question-là (la revendication indépendantiste, NDLR), nous estimerons que nous sommes légitimés pour faire ce que nous sommes obligés de faire, par mandat parlementaire et citoyen.

C'est la nouveauté : un référendum d'indépendance au plus tard en septembre 2017. Expliquez le raisonnement...

Nous avons toujours dit que le dernier mot reviendrait à la population, aux citoyens. Nous avons reçu un mandat, aux élections du 27 septembre 2015, pour préparer cette consultation populaire. Nous répétons que nous sommes à l'écoute, pour organiser un référendum autorisé (par Madrid). Nous pouvons nous mettre d'accord sur la date, sur la question, sur le quorum, et

même sur un moratoire, voire sur un vote parallèle : si l'Etat veut faire une offre et proposer une révision de la constitution : on mettrait les deux projets sur la table. Si on n'arrive pas à se mettre d'accord sur ce minimum, alors on estimera que nous serons légitimés pour demander

l'avis des gens, en septembre 2017. Donc, soit ce sera la voie écossaise, c'est-à-dire un référendum avec l'accord de Madrid, soit nous voterons une loi catalane en juillet 2017, prévoyant le référendum en septembre. Voilà la réalité où nous sommes.

Madrid a déjà réagi ?

Ah oui ! On a reçu hier soir une nouvelle convocation judiciaire. Nous offrons un dialogue, la démocratie, une solution à un problème qui existe. Et qu'est-ce qu'ils font ? Judicialisation, menaces, nier la réalité ! Il n'y a plus de séparation des pouvoirs : Montseguieu se retournerait dans sa tombe s'il voyait ce qui arrive en Espagne aujourd'hui ! Tout cela a une seule conséquence : le pourcentage de gens en faveur de l'indépendance augmente.

Comment vous assurer que ce référendum recueille la participation de tous les Catalans, indispensable pour lui conférer une légitimité ?

C'est très important. Notre obligation, c'est de garantir que toutes les positions auront les mêmes chances. Si le résultat du référendum est le non, c'est le non ! Les gens accepteront le résultat. Mais il faut résoudre cette question de façon démocratique. Comme en Ecosse. La démocratie n'est ja-

mais un problème, mais une solution, une réponse.

Le Brexit, ça vous complique la vie ?

C'est une réalité que l'on ne peut pas nier non plus. Pour moi, le référendum n'est pas le

problème. J'étais pour le « remain » moi-même, je ne suis pas pour la dissolution de l'UE – au contraire. Je suis pour un renforcement de l'UE, d'un point de vue institutionnel, démocratique, mais aussi des valeurs. Qu'est-ce que le Brexit nous dit ? Il faut comprendre qu'il y a un problème de crédibilité du projet européen. Et c'est à cela qu'il faut répondre. Et la Catalogne veut y contribuer, renforcer le projet européen. Le Brexit, c'est un signal d'alerte : écoutez, et voyez ce qui se passe quand nous n'iez la réalité, que vous n'écoutez pas les demandes des gens.

Est-ce qu'il y a un risque qu'un jour, vos revendications, si elles n'aboutissent pas, deviennent violentes ?

C'est un mouvement démocratique, pacifique et massif. Aux élections de septembre 2015, 89 % de la population ont voté en faveur de la logique plébiscitaire. Cela veut dire que la situation est suffisamment mûre pour résoudre la question politiquement et démocratiquement. Est-ce qu'on veut perdre ce momentum ? Ce serait une erreur historique. ■

Propos recueillis par
PHILIPPE REGNIER

« Nous voulons parler avec tout le monde. Mais nous n'attendrons pas ad vitam æternam »

conflit avec Madrid La bataille se livre devant les tribunaux

MADRID

DE NOTRE CORRESPONDANT

Pour avoir organisé une consultation populaire le 9 novembre 2014, Artur Mas, président de la région de Catalogne entre décembre 2010 et janvier 2016, devra comparaître devant la justice espagnole. Symbole de l'évolution séparatiste d'une partie des Catalans et grand artifice du processus d'indépendance de la région du nord-est de la péninsule, Artur Mas est accusé de « désobéissance aggravée » et « prévarication ».

Plus de deux millions de personnes, sur les six millions qui pouvaient y participer, avaient décidé de voter lors de cette consultation. Environ 80 % d'entre elles s'étaient alors déclarées en faveur de l'indépendance mais ce référendum n'avait aucune valeur légale après avoir été interdit, quelques jours plus tôt, par le tribunal constitutionnel. Pour avoir fait fi de la décision de l'équivalent espagnol de la Cour constitutionnelle de Belgique, Artur Mas risque dix ans d'inéligibilité à toute fonction publique.

En 2016, Madrid a déjà présenté pas moins de neuf recours contre des projets législatifs du parlement catalan

Dévoilée ce jeudi à la mi-journée, la décision de justice représente un nouvel épisode de la bataille judiciaire qui oppose Barcelone à Madrid depuis que le Parlement catalan est dominé par les indépendantistes. « *L'Etat espagnol poursuit des démocrates* », s'indignait cette semaine Neus Monté, la porte-parole du Govern, le gouvernement catalan, qui justifiait ainsi l'envoi d'une lettre au Haut-Commissariat des Nations unies aux Droits de l'homme pour dénoncer « *la persécution*

judiciaire » dont feraient l'objet les principaux dirigeants indépendantistes.

Du côté du gouvernement central – en intérim depuis décembre dernier –, on assume l'utilisation de l'arsenal juridique : Mariano Rajoy a toujours assuré qu'il répondrait « *avec force* » à toute tentative indépendantiste, une « *menace contre l'unité territoriale* » qu'il considère comme « *le problème le plus important de l'Espagne* ». La tactique de l'exécutif est simple : faire appel à la justice – constitutionnelle ou pénale – pour contrecarrer tout projet du gouvernement séparatiste catalan en faveur de plus d'indépendance.

Pour la seule année en cours, le gouvernement central a présenté pas moins de neuf recours devant le Tribunal constitutionnel contre des projets législatifs du Parlement catalan, sur des sujets aussi divers que le code civil catalan, la loi des administrations locales ou la réforme fiscale. Le gouvernement catalan n'est pas en reste puisqu'il a lui aussi multiplié les recours devant la Cour constitutionnelle. En 2016, il en a déposé huit, notamment contre la loi de sécurité nationale et celle de l'environnement.

Incapables de dialoguer, les exécutifs de Madrid et de Barcelone ont pris le parti de la judiciarisation permanente du processus indépendantiste, laissant aux magistrats le soin de déterminer les compétences des uns et des autres... La démarche aura forcément ses limites mais, pour l'instant, conservateurs et séparatistes en sortent renforcés. Les premiers démontrent leur fermeté auprès de leur électorat, traditionnellement grand défenseur de l'unité de l'Espagne. Les deuxièmes se posent en victimes d'une persécution judiciaire qui rend encore plus urgente l'indépendance. ■

GUILLAUME BONTOUX